DEPARTEMENT DE L'ISERE
COMMUNE DES ADRETS

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL n° 3-2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt- six Mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune des ADRETS s'est réuni sous la Présidence de Gérard JOURDAN.

Etaient présents : Bertrand GIRAUD, Jean-Michel PIASENTIN, Denis SECHER, Michèle GAGNAIRE, Valérie CORDIER, Véronique ORGNON, Pierre DEBOLLE, Jacques LESIMPLE, Jean PICCHIONI , Cécile PARET

Absents excusé(e)s : Lionel REY donne pouvoir à Véronique ORGNON
Nadège ROUSSEL donne son pouvoir à Jean Michel PIASENTIN
Anne TREGLOZE donne son pouvoir à Michèle GAGNAIRE
Catherine GUIGUET donne son pouvoir à Valérie CORDIER

VOTE des taux des taxes locales 2018

Après étude et discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Décide que le taux des trois taxes pour l'année 2018 ne change pas par rapport à l'année précédente, soit :

Taxe d'habitation :	16.84%
Taxe foncière (bâti)	20.05 %
Taxe foncière (non bâti) :	37.49%

VOTE du BUDGET PRIMITIF COMMUNAL 2018

Monsieur le Maire, après le vote du CA et d'affectation des résultats de 2017 présente le BP 2018 de la commune qui s'équilibre comme suit :

En section de fonctionnement recettes/dépenses	**2 488 711 €**
En section d'investissement recettes/dépenses	**698 728 €**

Le conseil municipal, à l'unanimité,

-APPROUVE le budget primitif de la commune 2018 qui lui est présenté.

VOTE du BUDGET PRIMITIF REGIE DES SERVICES GENERAUX 2018

Monsieur le Maire, après le vote du CA et d'affectation des résultats de 2017 présente le BP 2018 de la Régie des Services Généraux qui s'équilibre comme suit :

En section de **fonctionnement recettes/dépenses**	**634 600** €
En section d'investissement dépenses	**40 000** €
En section d'investissement recettes	**175 881** €

Le conseil municipal, à l'unanimité,

-APPROUVE le budget primitif de la Régie des Services généraux 2018 qui lui est présenté.

OBJET : VOTE du BUDGET CCAS 2018

Monsieur le Maire, après le vote du CA et d'affectation des résultats de 2017 présente le BP du CCAS 2018 qui s'équilibre comme suit :

En section de **fonctionnement recettes/dépenses 17 139 €**

Le conseil municipal, à l'unanimité,

-APPROUVE le budget primitif du CCAS 2018 qui lui est présenté.

Objet : ACQUISITION PARCELLES n°866 , 1442, 907 section D au POUTAZ

M.le Maire propose aux élus d'acquérir, dans le cadre de son droit de préférence , les parcelles n° **866** (0.2510 ha) , **1442** (0.38 ha) **et 907** (0.3760 ha) de la section D au Poutaz pour la somme totale de 2 518 Euros pour une cohérence au niveau de l Espace Natural Sensible . M.le Maire propose de demander également une subvention au Département pour cette acquisition.

Le conseil Municipal, à la majorité et 2 abstentions:

-**ACCEPTE** l'acquisition des 3 parcelles dans le périmètre de l'ENS pour un coût total de 2 518 Euros.
-**DEMANDE** une subvention au département pour cette acquisition.

OBJET : **Approbation travaux d'aménagement de voirie-secteur carrefour route d'Hurtières- Demande de subvention au Département n° 6-3**

M. le Maire propose au conseil municipal de faire des travaux d'aménagement de voirie dans le secteur du carrefour de la route d'Hurtières .En effet, la commune est traversée par la RD 250 et cette voirie est la liaison entre la vallée et la station des 7 laux. Ces travaux comprennent la modification du carrefour, une mise en place de chicane pour ralentir la circulation et marquer l'entrée de l'agglomération ce qui engendre la réalisation d'un mur de soutènement et de talutage, également une extension du trottoir existant. Le coût de cette réalisation est de 186 224 E HT. Monsieur le Maire propose de demande une subvention au département.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

-DONNE un Avis favorable à la réalisation de ces travaux d'un montant de **186 224 E HT**
-DEMANDE au département une aide financière.

Approbation travaux bâtiments communaux (salle polyvalente) –demande de subvention au département n°7-3

M. le Maire propose aux élus de procéder à la rénovation de la salle polyvalente de la commune car son utilisation intensive par les associations et les administrés, son système d'éclairage et de chauffage vétuste et consommateur, ses sols et peinture vieillissants doivent être refaits.Le coût

de cette opération est de **29 049 E HT** ; M.le Maire propose de demander une subvention au Département.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

-DONNE un **AVIS FAVORABLE** à la réalisation de ces travaux d'un montant de **29 049 E HT**

-**DEMANDE** au département une aide financière.